

Interactions entre agriculteurs biologiques et conventionnels dans la lutte contre les ravageurs

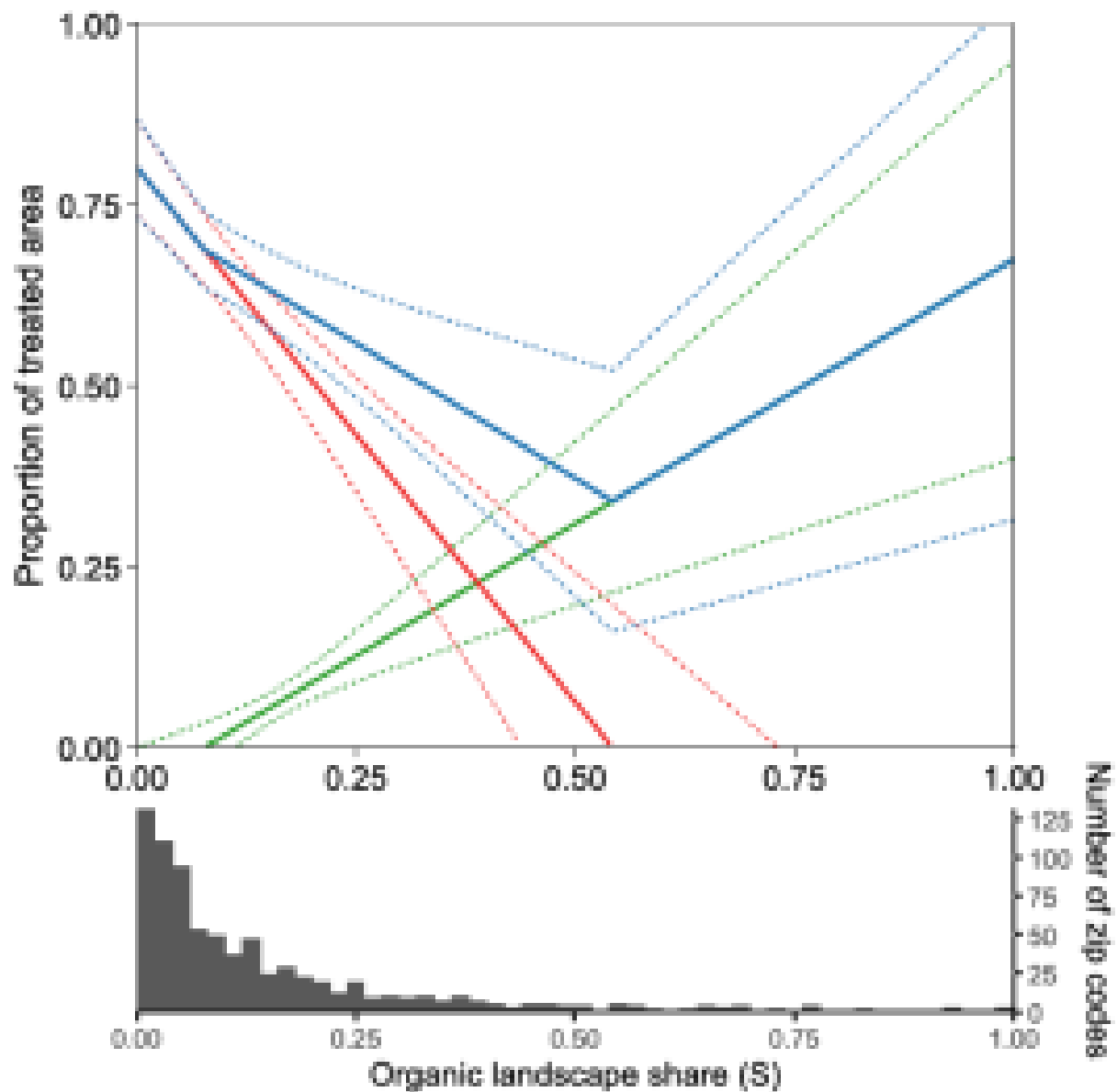
23 juin 2026

Un article publié en avril 2026 dans le *Journal of Environmental Economics and Management* s'intéresse à la manière dont les agriculteurs biologiques et conventionnels interagissent dans la lutte contre les ravageurs. L'objectif est de comprendre comment la part du bio dans le paysage agricole influe sur le recours aux traitements phytosanitaires. Deux approches complémentaires ont été utilisées : une théorique, *via* un jeu non-coopératif, et une empirique, *via* une analyse économétrique des achats de pesticides utilisés contre la flavescence dorée dans les vignobles français.

Les auteurs mettent en évidence une stratégie de « passager clandestin », dans la lutte contre les ravageurs, de la part des agriculteurs en bio ou en conventionnel. Dans certains contextes, ils n'utilisent pas de traitement phytosanitaire et comptent sur ceux de leurs voisins. Les agriculteurs bio adopteraient cette stratégie tant qu'ils représentent moins de 8 % des surfaces viticoles (figure). Pour les conventionnels, le seuil en-deçà duquel ils arrêteraient de traiter serait de l'ordre de 46 % (figure) (l'intervalle de confiance est très large, cette proportion étant rarement observée en France).

En conclusion, les auteurs soulignent que dans les territoires où l'agriculture biologique commence à apparaître, la pression parasitaire peut augmenter à cause de cette stratégie de « passager clandestin » des agriculteurs biologiques. Bien que cet effet soit quantitativement modéré et qu'il s'atténue au-delà du seuil de 8 %, ils recommandent de le prendre en compte lors de l'élaboration des politiques publiques encourageant la transition vers l'agriculture biologique.

Surfaces traitées contre la flavescence dorée selon la part de vignes biologiques dans le paysage



Source : *Journal of Environmental Economics and Management*

Lecture : les lignes pleines représentent les prédictions de surfaces traitées par des produits autorisés en agriculture biologique (vert), conventionnelle (rouge) ou au total (bleu). Les lignes pointillées représentent les intervalles de confiance à 90 %. L'histogramme représente la distribution de la proportion de vignes biologiques par commune (code postal) en France.

Émeline Lévêque, stagiaire au Centre d'études et de prospective

Source : [Journal of Environmental Economics and Management](#)